



DESTINATAIRE : BAPE

EXPÉDITEUR : Albert Bouchard, ingénieur

DATE : 13 mars 2009

OBJET : Mine d'amiante à Thetford Mines

Le premier grand déménagement (1953-1963)

En 1953, les compagnies minières de Thetford Mines (Asbestos Corporation Ltd., Bell Asbestos Mines Ltd. et Johnson's) forment la compagnie Relocations Limited afin d'entreprendre, dans un nouveau secteur désigné sous le nom de parc Johnson, la relocalisation d'une partie de la ville en 1955. Le projet est gigantesque. Il s'étend sur dix ans et entraîne une réorientation du développement de la ville. Pour ce faire, la compagnie s'occupe du déménagement des maisons, verse une indemnité aux citoyens et leur donne un lot. Outre les édifices publics et les résidences familiales, certaines voies de communication doivent être déplacées. Lors de sa dissolution en 1963, la compagnie Relocations Limited avait investi 6 559 804,74 \$ et avait déplacé 100 maisons.

La facture de ce grand dérangement (1953-1963)

Le coût de cette première grande mouvance s'élève à 6 599 804,74\$. Il est partagé proportionnellement aux bénéficiaires que les compagnies en retireront grâce à l'expansion de leurs exploitations amiantifères, soit 82 % par la Bell Asbestos Mines Ltd., 12 % par la Johnson's Company Ltd. et 5 % par l'Asbestos Corporation Ltd. Le gouvernement provincial, la municipalité de Thetford Mines, les compagnies Bell Téléphone, Shawinigan Water & Power Co., et le Québec Central Railway (QCR) ont aussi participé à la relocalisation de leurs installations respectives.

Le projet de réaménagement de trois secteurs urbains

À la fin des années 1960, l'espace urbain des Thetfordois doit être à nouveau modifié pour s'adapter aux besoins d'expansion des compagnies minières. Cette fois, le projet est d'une envergure encore plus grande que le premier grand dérangement. Il prévoit le déménagement complet du quartier Saint-Maurice (danger à cause du dynamitage), du quartier Mitchell (lien routier difficile avec le reste de la ville) et de la rue Smith (entourée de haldes minières). Ce projet doit régler définitivement les problèmes reliés à

l'agrandissement des exploitations minières. De 1970 à 1973, 407 maisons sont déménagées dans un nouveau secteur, ce qui élargit considérablement les limites de la ville.

Le projet a coûté 18 000 000 \$ au lieu des 7 650 000 \$ prévus initialement. Ce dépassement des coûts explique pourquoi le quartier Mitchell et la rue Smith sont les oubliés de cette grande mouvance.

La proximité de la mine King-Beaver occasionne ce chambardement urbain très important de 1969 à 1973. Face au mécontentement "des citoyens des quartiers Mitchell et Saint-Maurice, le gouvernement provincial met sur pied en 1967 une étude chargée d'élaborer un plan de réaménagement de trois secteurs municipaux. Cette étude est pilotée par le Bureau d'études municipales et régionales (BEMR). Réalisée auprès de la population et sur le terrain, elle est présentée en deux parties devant le Conseil municipal en 1968 et en février 1969 sous les titres *Inventaire et concept*, et *Programme détaillé de rénovation*.

L'étude recommande le déplacement complet de la population (910 familles), des secteurs Saint-Maurice (1970-1971), Mitchell (1972) et Smith (1973). Les raisons invoquées sont les suivantes:

- ↻ la proximité des activités minières de la Beaver et surtout les dangers des dynamitages (rues Johnson, Poirier, Nadeau, Belleau, église, presbytère, salle paroissiale du secteur Saint-Maurice) ;
- ↻ l'isolement géographique et psychologique des résidents ;
- ↻ les difficultés d'offrir des services publics aux citoyens ;
- ↻ la pollution par le bruit et la poussière
- ↻ les dynamitages (quartier Mitchell) ;
- ↻ l'environnement (terrils) (secteur Smith).

Cette étude prévoit la démolition de 262 bâtiments et le déménagement de 225 habitations. Elle envisage trois secteurs possibles pour cette relocalisation :

- ↻ Secteur entre le Collège classique (aujourd'hui le Collège de la région de L'Amiante -CRA) et la rue Saint-Alphonse Ouest, le chemin des Bois-Francis Sud (Rang 3) et le boulevard Smith Sud.
- ↻ À l'est du quartier Sainte-Marthe (entre la rue Giguère et le boulevard Ouellet Ouest).
- ↻ Secteur est de la rue Saint-Alphonse Est (entre la rue Mooney et le chemin du Mont Granit (du Rang 7).

Un déménagement en trois phases

À la suite d'une consultation populaire, 84,4 % des citoyens de Saint-Maurice choisissent d'être relocalisés dans un secteur situé près du Collège classique (aujourd'hui le Collège de la région de L'Amiante). La Ligue des Citoyens de Saint-Maurice défend, ardemment les points de vue des paroissiens et fait pression auprès des autorités municipales. Finalement, seule la paroisse Saint-Maurice est relocalisée. Ce déménagement s'effectue en 3 phases.

1. En 1970, 109 maisons sont déménagées. Ce sont les cas les plus urgents situés à proximité de l'exploitation de la mine Beaver.
2. En 1972, le déménagement de 147 maisons, situées entre le boulevard Caouette et la rue Pie XI, Robinson et Lamothe, se réalise selon les plans. Désormais, chaque maison est identifiée par une série de numéros et de lettres qui représentent l'ordre de son déménagement, le numéro de son futur solage et l'initiale du nom de la rue vers laquelle elle est acheminée. La construction d'un nouveau centre communautaire, du presbytère et de la nouvelle école primaire s'effectue au cours de cette phase.
3. En 1973, 151 habitations, situées dans le parc Johnson et les environs, sont déplacées et 60 démolies. Il faut mentionner que des bâtisses du parc Johnson en étaient à leur deuxième déménagement puisqu'elles y ont été transportées durant le « premier grand dérangement » des années 1950. C'est la fin de la relocalisation de la paroisse Saint-Maurice. Près de 550 familles sont « transplantées » dans le « nouveau » Saint-Maurice.

Enfin, la rivière Bécancour est déviée de son cours à l'aide de pierres et de sable minier. Aujourd'hui, la rivière coule au nord-ouest de son lit initial et ce, sur une longueur d'environ 800 pieds.

Une facture élevée mais une qualité de vie améliorée

Évalué à 7 650 000 \$, ce gigantesque projet de relocalisation du secteur Saint-Maurice coûte beaucoup plus cher que prévu, soit tout près de 18 000 000 \$. Les frais sont partagés ainsi:

- ↪ le gouvernement fédéral, par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, assume 50 % des coûts;
- ↪ le gouvernement québécois, par la Société d'habitation du Québec, qui s'est engagée à payer 50 %, défraie finalement près de 75 % des coûts réels;
- ↪ la municipalité de Thetford Mines, par l'Office municipal d'habitation, débourse 25 %
- ↪ Asbestos Corporation verse à la ville 15 % du montant initialement prévu, soit un maximum de 1 129 700 \$ comme spécifié dans l'entente dûment

signée par la cité et la compagnie. Les dépenses de l'Asbestos Corporation se limitent donc à l'achat de la propriété de la Fabrique Saint-Maurice (église, presbytère, salle paroissiale, terrain) et au réaménagement de quelques bâtisses avoisinantes.

La population du nouveau Saint-Maurice jouit d'une amélioration de sa qualité de vie:

- ↻ rajeunissement des maisons ;
- ↻ proximité du nouvel axe d'attraction économique (boulevard Smith) ;
- ↻ Collège de la région de L'Amiante ;
- ↻ vaste terrain de jeux pour les loisirs de plein air ;
- ↻ nouveaux centre communautaire ;
- ↻ centre commercial ;
- ↻ école primaire ;
- ↻ le terrain appartient maintenant au propriétaire et non à la compagnie minière, et les citoyens sont éloignés du bruit, du dynamitage et de la poussière des mines. Quelques 342 propriétaires profiteront du programme de restauration pour rénover leurs maisons et 507 865,05 \$ seront versés à cette fin par la Cité de Thetford Mines et la Société d'habitation du Québec, soit une moyenne de 1 485 \$ par résidence. Ce programme de restauration a pris fin en mars 1976.

Une mouvance ratée: le quartier Mitchell

Non à la relocalisation

En raison des coûts faramineux de la relocalisation de la paroisse Saint-Maurice, les gouvernements fédéral et provincial ne veulent plus participer financièrement au réaménagement urbain des secteurs Mitchell et Smith évalué à 5 570 000 \$. Après la fermeture de la rue Johnson en 1965, la municipalité avait pourtant promis aux citoyens du quartier Mitchell qu'ils seraient les premiers à être déménagés. La population de ce secteur compte environ 600 personnes (250 familles). Isolés et abandonnés dans leur coin, les citoyens se regroupent et tentent de faire pression sur l'administration municipale et l'Asbestos Corporation (qui menace de cesser ses opérations à la mine Beaver), mais en vain puisque les habitants de ce secteur ne seront jamais déménagés.

Oui à la rénovation

Au cours des années 1980, la Ligue des citoyens du quartier Mitchell revient à la charge et entreprend à nouveau des démarches auprès des

gouvernements fédéral, provincial et municipal afin d'obtenir des subventions qui leur permettront de rénover leur propriété. La Ville de Thetford Mines s'engage à améliorer les infrastructures. L'Asbestos Corporation précise les titres de propriété, élargit la rue Notre-Dame Sud (aujourd'hui Mooney Sud) entre les rues Alfred et Mitchell, améliore l'intersection des rues Mooney et Saint-Alphonse Est, réduit la poussière et le bruit et fait baisser les terrils situés près de l'A. S. Johnson High School. La rénovation du quartier Mitchell s'effectue de 1988 à 1991 pour une somme d'environ 2 500 000 \$.

La célèbre rue Smith

Longtemps considérée comme l'une des plus vieilles rues de Thetford Mines, la rue Smith est en fait ouverte en 1917 à la suite de la permission accordée à la Ville par la Bell Asbestos, propriétaire des terrains. Devenue célèbre pour sa situation particulière au pied de deux haldes minières, cette rue a longtemps caractérisé la ville de Thetford Mines à l'extérieur. À cause de sa proximité des opérations minières, cette rue devait être démenagée en même temps que le quartier Saint-Maurice dans les années 1970. Toutefois, faute d'argent disponible, le dossier de la rue Smith fut suspendu. En 1986, les gouvernements abandonnaient tout projet de relocalisation et recommandaient la rénovation sur place de la rue Smith.

La ville de Thetford Mines prend la relève et opte pour la relocalisation à cause de la présence de nombreux emplacements vides à proximité. Il ne reste alors que quinze propriétés dans la section de la rue, entre Saint-Thomas et la rivière Bécancour soit environ la moitié de ce qu'il y avait vingt ans plus tôt. Grâce à des programmes existants, la Ville offre à huit propriétaires un terrain situé soit sur la rue Saint-Pierre, soit sur la rue Saint-Thomas et un montant forfaitaire de 20 000 \$ pour défrayer les coûts inhérents à la relocalisation. Deux maisons sont démolies. Avec le programme Loginove, les résidents peuvent effectuer quelques réparations à leur maison. s'est ainsi que la rue Smith disparaît en 1987, du moins la partie la plus représentative. Aujourd'hui subsistent quelques maisons dans le haut, et une piste cyclable longe le côté nord de cette ancienne rue.

Finalement, l'achat ou la relocalisation de toutes ces maisons ce sont faits de gré à gré. Aucun recours à la loi sur l'expropriation n'a été fait par les promoteurs à l'époque.